

ADEDEC

organismes de formation, CFA, OFA déclarés à la DEETS de La Réunion

développons ensemble vos connaissances et compétences pour renforcer votre offre de formation

PARCOURS 5 : HANDICAP

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux du handicap et de son contexte en formation
- Répondre aux obligations d'accessibilité en tant qu'organisme de formation



**Ressource Handicap
Formation**

PROGRAMME

- **Module 1 : « Approfondir sa stratégie d'accompagnement du handicap en formation »**

Partie 1 : Le handicap, de quoi parle-t-on ?

Partie 2 : Tout un écosystème

Partie 3 : Le handicap et la compensation

Partie 4 : L'accessibilité

Partie 5 : Le référent handicap en organisme de formation

- **Module 2 : « Construire et déployer sa démarche de progrès vers l'accessibilité »**

Partie 1 : La démarche de progrès : les clés d'entrée

Partie 2 : Construction, mise en place et mise en œuvre d'une démarche de progrès au sein de son organisme de formation

Partie 3 : La démarche de progrès suivi et retours d'expérience

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

- **Module 1 : « Approfondir sa stratégie d'accompagnement du handicap en formation »**

Collectif, il repose sur l'alternance d'apports théoriques et de partage d'expériences. De nombreux exercices dirigés, des activités ludiques et apprenantes amènent les participants à mettre leurs nouveaux savoirs en pratique et à transférer les notions abordées dans leurs activités professionnelles (sous-groupes, activités, interaction, témoignages...)

- **Module 2 : « Construire et déployer sa démarche de progrès vers l'accessibilité »**

Avec une alternance de temps collectifs (parties 1 et 3) et individuels (partie 2), il repose sur une alternance de temps théoriques, partages d'expériences et mise en œuvre.

Après des apports théoriques de base, les organismes auto-évaluent leur accessibilité universelle afin de co-construire le plan d'actions de leur démarche de progrès et d'être accompagnés individuellement à son déploiement.



Réunion
Prospective Compétences
acteur de votre réussite



DEETS
DE LA RÉGION
REUNION



Cofinancé par
l'Union européenne



PLAN
D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES



AKTO
L'humain au cœur des services



Synofdes
INSTITUT NATIONAL
DES ORGANISMES DE FORMATION



les acteurs de
la compétence



agefiph



fiphfp



pôle emploi

PARCOURS 5 : HANDICAP

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Module 1 : « Approfondir sa stratégie d'accompagnement du handicap en formation »**
 - Evaluation continue par des mises en situation contextualisées
 - Attestation de fin de formation mentionnant l'atteinte des objectifs de la formation
- **Module 2 : « Construire et déployer sa démarche de progrès vers l'accessibilité »**
 - Evaluation continue par un suivi des actions déployées

PUBLICS CIBLES

- Organisme de formation employeur
- CFA/ OFA
- Organisme de formation en statut indépendant

Ces établissements peuvent positionner : leurs dirigeants, leurs responsables de centre de formation, leurs ingénieurs pédagogiques, leurs coordinateurs pédagogiques, leurs cadres pédagogiques, leurs formateurs salariés, leurs référents handicap

DURÉE

Le parcours P5 sera ouvert dès juin 2023 .

Le premier module se déroule sur une durée de 28 heures, soit 4 jours en présentiel.

L'accompagnement réalisé dans le cadre du second module se déroule sur une durée de 6 mois à 1 an (à niveau de 20 h) en fonction des besoins du participant.

PRÉREQUIS PÉDAGOGIQUE

Quelle que soit la forme juridique de l'organisme de formation :

- Avoir suivi la section S6 du catalogue de professionnalisation de Réunion Prospective Compétences

Pour les établissements employeurs n'appliquant pas de convention collective nationale :

- S3-004 « Comprendre les enjeux de la convention collective nationale 1516 et de son application »

PARCOURS 5 : HANDICAP

PRÉREQUIS ADMINISTRATIF

- **Organisme de formation employeur :**

-Être déclaré auprès du service régional de contrôle de la DEETS de La Réunion

-Être détenteur d'une certification QUALIOPi valide ou être en cours de certification QUALIOPi (dans ce cas, fournir une lettre d'engagement précisant la démarche en cours)

-Appliquer une convention collective nationale

En l'absence d'application de convention collective nationale, avoir suivi le module socle S3-004 «Comprendre les enjeux de la convention collective nationale 1516 et de son application » et fournir une lettre d'engagement sur la mise en œuvre d'une CCN au sein de l'établissement

-S'engager dans une démarche de progrès au travers de la signature de la Charte progrès

- **Formateur.trice indépendant.e :**

-Être déclaré.e auprès du service régional de contrôle de la DEETS de La Réunion

-Être détenteur.trice d'une certification QUALIOPi valide ou être en cours de certification QUALIOPi (dans ce cas, fournir une lettre d'engagement précisant la démarche en cours)

-S'engager dans une démarche de progrès au travers de la signature de la Charte progrès

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Étape 1 : Vous êtes invité.e à suivre les ateliers de la section 6 du catalogue de professionnalisation de Réunion Prospective Compétences

Étape 2 : Contactez la RHF au 0262.70.29.62 et au 06 93 21 90 27

Étape 3 : Si votre candidature est validée, une proposition de positionnement dans une session vous sera adressée.

CALENDRIER DES SESSIONS

	SESSION NORD	SESSION EST
Module 1	6/7 septembre 13/14 septembre	15/16 novembre 22/23 novembre